



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

## Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

### Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019 (projet de résolution)

*Le présent document: I) contient un extrait du rapport de la cent cinquantième-sixième session de Conseil concernant le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 et le Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019; et II) a été établi compte tenu de la lecture des paragraphes spécifiques du document C 2017/3 (PMT 2018-2021 et PTB 2018-2018).*

#### I. Extrait du Rapport de la cent cinquante-sixième session du Conseil (24-28 avril 2017)

##### Plan à moyen terme 2018-2021 et Programme de travail et budget 2018-2019

7. Le Conseil a examiné le Plan à moyen terme 2018-2021 et le Programme de travail et budget 2018-2019 (PMT/PTB), ainsi que les informations complémentaires fournies par le Secrétariat dans les Notes d'information 1, 2 et 3, et il a souscrit aux recommandations du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe.
8. S'agissant des propositions visant à améliorer la situation financière, la situation de trésorerie et les réserves de la FAO, le Conseil:
- a pris note des débats en cours au sein de la FAO et du régime commun des Nations Unies sur les obligations liées à l'assurance maladie après cessation de service, au titre des services passés, et de la recommandation relative au maintien du principe, déjà approuvé par la Conférence, d'un financement partiel d'un montant de 14,1 millions d'USD à percevoir sous la forme de contributions supplémentaires et distinctes des Membres pour l'exercice biennal;
  - a pris note de la proposition tendant à demander aux Membres de verser une contribution exceptionnelle, d'un montant total de 16,2 millions d'USD, afin de porter le Fonds de roulement à 42 millions d'USD, soit un montant équivalant à la trésorerie du Programme ordinaire pour un mois, dans les prochains programmes de travail et budget.
9. S'agissant de la teneur des propositions qui sont faites dans le PMT/PTB, le Conseil:
- a salué la continuité de l'orientation stratégique de l'Organisation assurée par le Plan à moyen terme et le Programme de travail qui le sous-tend et s'est félicité de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui y sont définis;

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



- b) a déclaré approuver les priorités et allocations de ressources, ainsi que les mises en retrait de domaines d'activité pour les objectifs stratégiques et l'Objectif 6, et a dit attendre avec intérêt que l'impact sur les résultats figure dans les prochains PTB;
  - c) a approuvé la reformulation des priorités aux paragraphes 52.b) et 52.g) du document C 2017/3, ainsi que l'avait demandé le Comité du Programme, comme suit:
    - i. 52.b) 3,1 millions d'USD pour l'appui à la production agricole durable, y compris l'agroécologie, la biodiversité, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) et les biotechnologies, en particulier au niveau des pays;
    - ii. 52.g) 1,2 million d'USD pour soutenir les moyens d'existence ruraux liés à la sécurité alimentaire dans les zones frappées par des conflits, l'analyse des conflits et les partenariats;
  - d) a mis en garde contre l'ajout de domaines qui n'étaient pas au cœur de la mission de la FAO au regard de son mandat et de ses avantages comparatifs, comme fondement de son action, ainsi que de références au Sommet mondial sur l'action humanitaire;
  - e) rappelant l'importance du multilinguisme à la FAO, a souligné combien il importait de préserver l'intégrité des capacités des services linguistiques dans le PTB 2018-2019;
  - f) s'est réjoui à la perspective d'examiner les indicateurs et les cibles associés aux produits des objectifs stratégiques, qui seraient présentés dans les ajustements à apporter au PTB 2018-2019;
  - g) a encouragé la poursuite du recours à des partenariats afin de permettre à l'Organisation de tirer parti de ses avantages comparatifs, en particulier dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qui seraient prises en compte dans le nouveau nom proposé pour la Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités, à savoir Division des partenariats, des activités de plaidoyer, du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud, de sorte de garantir l'intégrité de la coopération Sud-Sud à la FAO.
10. S'agissant du montant du budget pour l'exercice 2018-2019, le Conseil:
- a) s'est félicité de la proposition de budget inchangé en valeur nominale pour l'exécution intégrale du Programme de travail, qu'il considérait comme étant réaliste et innovante compte tenu, notamment, des conditions macroéconomiques mondiales qui prévalaient;
  - b) s'est félicité de la définition des domaines qu'il était proposé de mettre en avant ou en retrait et de ceux dans lesquels il était possible de réaliser des économies, en vue de réaffecter 23,7 millions d'USD au renforcement des capacités techniques dans des domaines plus prioritaires et à l'amélioration de l'exécution du Programme;
  - c) a encouragé les Membres à apporter des contributions volontaires pour que puissent être prises en compte les priorités qui ne pouvaient pas l'être dans les ouvertures de crédits nettes du PTB dans le contexte d'un budget inchangé en valeur nominale;
  - d) a fait bon accueil à l'accroissement de la part du Programme de coopération technique (PCT) dans le montant net des ouvertures de crédit (14 pour cent), conformément à la Résolution 9/89 de la Conférence et à la recommandation figurant dans la Résolution 6/2015 de la Conférence;
  - e) a approuvé le montant du budget, fixé à 1 005,6 millions d'USD au taux de change budgétaire de 1 EUR = 1,22 USD, et a recommandé que la Conférence approuve le projet de résolution de la Conférence, tel qu'il figure au paragraphe 146 du document C 2017/3, et à l'*annexe C* du document [CL 156/REP].

## Projet de résolution de la Conférence

### Ouvertures de crédits budgétaires 2018-2019

#### LA CONFÉRENCE,

**Ayant examiné** le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

**Ayant examiné** l'ouverture de crédits nette, d'un montant total de 1 005 635 000 USD, proposée pour l'exercice budgétaire 2018-2019 au taux de change de 2016-2017 de 1 EUR = 1,22 USD, ce qui suppose des dépenses de 546 399 000 USD et 376 423 000 EUR;

**Ayant considéré** que l'ouverture de crédits nette proposée ci-dessus équivaut à 1 005 635 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD établi pour le budget 2018-2019, après conversion de la part en EUR;

**1. Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2018-2019, comme suit:

- a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD, comme suit:

		<b>USD</b>
Chapitre 1:	Contribuer à l'élimination de la faim de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	82 128 000
Chapitre 2:	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	196 952 000
Chapitre 3:	Réduire la pauvreté rurale	66 207 000
Chapitre 4:	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 399 000
Chapitre 5:	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.	54 136 000
Chapitre 6:	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition)	68 883 000
Chapitre 7:	Programme de coopération technique	140 788 000
Chapitre 8:	Activités de diffusion	78 754 000
Chapitre 9:	Technologies de l'information	36 244 000
Chapitre 10:	Gouvernance surveillance et direction de la FAO	70 923 000
Chapitre 11:	Administration efficace et efficiente	65 308 000
Chapitre 12:	Imprévus	600 000
Chapitre 13:	Dépenses d'équipement	16 892 000
Chapitre 14:	Dépenses de sécurité	22 421 000
	<b>Ouverture totale de crédits (montant net)</b>	<b>1 005 635 000</b>
Chapitre 15:	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	87 450 000
	<b>Ouverture totale de crédits (montant brut)</b>	<b>1 093 085 000</b>

- b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des Recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 000 635 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions sont établies en USD et en EUR et comprendront 541 399 000 USD et 376 423 000 EUR, soit un fractionnement de 54 pour cent en USD et 46 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD.
- c) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres pour financer l'exécution du Programme de travail approuvé s'élèveront à 541 399 000 USD et à 376 423 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2018 et en 2019 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa quarantième session.
- d) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 6 500 000 USD a été prévu à cet effet.
2. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré en liaison avec le cadre de résultats.

(Adopté le ... juillet 2017)

## II. Compte tenu des orientations données par le Conseil dans la lecture de paragraphes spécifiques du document C 2017/3 (PMT 2018-2021 et PTB 2018-2019)

A. Les paragraphes 52 b) et 52 g) seront lus tel qu'indiqué au paragraphe 9 c) du rapport du Conseil.

B. Conformément à la reformulation du paragraphe 52 g) du PTB concernant l'emploi de l'expression «consolidation de la paix», le tableau 4 et les paragraphes 257 et 259 du PTB se liront comme suit:

Tableau 4 (après le paragraphe 113), domaine prioritaire du rang 13: Consolidation de la paix Soutenir les moyens d'existence ruraux liés à la sécurité alimentaire dans les zones frappées par des conflits, l'analyse des conflits et les partenariats

Paragraphe 257: À cet égard, la FAO poursuivra ses activités visant à illustrer et à comprendre de quelle manière le traitement des priorités sexospécifiques en matière d'interventions nutritionnelles et alimentaires dans des zones frappées par un conflit peut ~~déterminer les processus de consolidation de la paix et~~ contribuer à renforcer l'égalité entre les sexes dans les périodes qui suivent des conflits violents. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes et qui cherchent non seulement à résorber les inégalités existantes, mais aussi à sécuriser et à développer les actifs agricoles de manière à autonomiser les victimes (par exemple en assurant la sécurité de l'accès des femmes et des jeunes à la terre, aux liquidités et à d'autres ressources productives).

Paragraphe 259: Les complémentarités et synergies seront encore renforcées avec les autres programmes stratégiques de l'Organisation et avec d'importants partenaires techniques, opérationnels et fournisseurs de ressources, en particulier en ce qui concerne notamment: la résilience dans le cadre de stratégies durables en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition et la mise en place d'un environnement favorable, les systèmes agroalimentaires résilients face aux risques, intelligents face au climat et durables; la protection sociale réactive face aux chocs et l'emploi rural; et la résilience de filières alimentaires viables. La FAO et le PNUE ont renforcé leur collaboration en matière de changement climatique, à travers l'Initiative A2R, qui vise à aider les pays et les communautés les plus vulnérables au climat, et en matière de sécurité alimentaire, par l'analyse et la prévention des conflits et la consolidation de la paix. La FAO et le PAM se sont engagés à informer régulièrement le Conseil de sécurité de l'ONU de la situation de la sécurité alimentaire dans les pays en proie à une crise. La FAO continuera de participer et de collaborer au niveau interinstitutionnel, par exemple avec le Comité permanent interorganisations (CPI) sur les questions humanitaires et les mécanismes du GNUD-CEAH, afin de trouver des solutions pour prévenir les conflits et de contribuer au maintien durable à la consolidation de la paix.

C. Pour tenir compte du paragraphe 9 c) du rapport du conseil, le paragraphe 6 du PMT et les paragraphes 254, 260 et 263 du PTB doivent se lire comme suit:

Paragraphe 6: «~~...ainsi que les résultats des~~ Parmi les autres points nouveaux, il convient de noter les délibérations du Sommet mondial sur l'action humanitaire, Habitat III, sur l'urbanisation; ainsi que le quatorzième Congrès forestier mondial, et la Déclaration ministérielle du Forum des Nations Unies sur les forêts».

Paragraphe 254: Le programme stratégique 5 suit les orientations des récents processus mondiaux d'élaboration de politiques, auxquels la FAO a participé activement. En outre, le programme est fidèlement aligné sur les résultats des débats du Sommet mondial de l'action humanitaire s'inscrit à l'appui la centralité des droits de l'homme et les efforts pour maintenir la paix en vue d'un renforcement de la cohérence des activités opérationnelles et des politiques dans l'ensemble des interventions humanitaires et des interventions en faveur du développement et de la paix. Dans ce contexte, l'accent sera davantage mis pendant la période 2018-2021 sur le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes, sur les menaces qui pèsent sur la filière alimentaire et l'approche Un monde, une santé, sur la contribution de la FAO à la prévention des conflits et à la question des déplacements de population.

Paragraphe 260: Dans l'ensemble, l'ambition est de souligner encore plus l'importance des efforts consentis en matière de changement climatique et de phénomènes extrêmes et de mettre davantage en avant l'approche Un monde, une santé, le programme de soutien de la paix et de la stabilité et la question

des déplacements forcés. Une attention particulière sera donnée aux engagements pris par la FAO au Sommet mondial pour l'action humanitaire à l'appui du programme du Secrétaire général pour l'humanité, qui met au centre le renforcement de la résilience. ~~Compte tenu du rôle actif de la FAO dans la forme qu'ont pris ces récents accords mondiaux sur les politiques à suivre, il est pleinement tenu compte des priorités de ces accords dans la chaîne de résultats de l'OS5.~~

Paragraphe 263: Au titre du PS 5, on s'efforcera également de tenir compte des résultats des dialogues et processus politiques internationaux importants qui ont eu lieu au cours des deux dernières années, en particulier les ODD, le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, et l'Accord de Paris sur le changement climatique, ~~et le Sommet mondial sur l'action humanitaire au cours duquel la FAO a pris d'importants engagements.~~

D. Pour tenir compte du paragraphe 9 g) du rapport du Conseil d'OPC, à l'annexe 10 du PTB (organigramme) se lira *Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud*.